

Une bonne idée, le service d'intérêt général pour les chômeurs?

Deux demi-jours par semaine de travail d'intérêt général pour les chômeurs de longue durée, extension du crédit-temps, annualisation du temps de travail: voici le chapitre «emploi» de la coalition suédoise.

BENOÎT MATHIEU

C'était une des promesses formulée dès l'entame des négociations, sorte de gage de bonne volonté envers les syndicats. On ne toucherait ni au caractère automatique de l'indexation des salaires — même si un saut d'index «corrigé» figure au menu — ni aux allocations de chômage, qu'on ne limiterait pas dans le temps et dont on n'accentuerait pas la dégressivité. Parole tenue, sur ces points du moins. Au rayon chômage, tout de même, une mesure symbolique: l'instauration d'un service général pour les chômeurs de longue durée,

à concurrence de deux demi-jours par semaine. Facultatif, toutefois, ce service — mais fortement encouragé, puisque le demandeur d'emploi qui s'y collerait sortirait du régime de dégressivité de ses allocations. Une sorte de donnant-donnant, en somme.

«Y a qu'à»

Et une bonne idée? La ministre wallonne de l'Emploi, Eliane Tillieux (PS), avait déjà annoncé la couleur: pour elle, ce serait «non». «C'est une fausse bonne idée, nous disait-elle en septembre. Si on oblige des gens à travailler dans des secteurs en concurrence, on va avoir deux types de travailleurs. Des personnes payées au rabais qui travaillent pour garder leurs allocations. Et des personnes avec des statuts ordinaires, travaillant pour des entreprises qui tournent bien.» L'accueil est

tout aussi frais du côté bruxellois. «Nous avons d'autres urgences, d'autres

priorités que surfer sur des mesures idéologiques, assassine Didier Gosuin (FDF). Qui ne verront d'ailleurs jamais le jour, car impraticables. Imaginez le bazar institutionnel que cela représente et l'argent que cela va coûter. Ne fût-ce que d'un point de vue pratique: ces gens devront être couverts par une assurance, bénéficier d'un équipement propre, être encadrés. Et puis, les chômeurs de longue durée peuvent déjà effectuer des travaux d'intérêt général, via les agences locales pour l'emploi: veulent-ils réinventer le système? Bref, c'est typiquement une mesure 'y a qu'à', un effet d'annonce.»

Patron de la société de ressources humaines Daoust, Jean-Claude Daoust n'est pas vraiment plus tendre. «Cela pose de multiples problèmes, en termes de concurrence et d'encadrement notamment. Je n'y crois pas trop. Et cela ne fait en tout cas pas partie des meilleures idées de l'année. L'objectif du gouvernement ne devrait-il pas être de

plancher sur de véritables emplois, de préférence en rapport avec les qualifications des gens? Créer des emplois subventionnés, on a déjà essayé des dizaines de fois; ce n'est pas cela qui va améliorer la situation socio-économique de la Belgique. Cette mesure risque juste de plaire à une frange de la population, c'est tout. Quitte à pousser les chômeurs dans le dos, je serais personnellement plus favorable à ce qu'on les oriente vers des formations menant vers des métiers en pénurie!»

Crédit-temps

Autre point de l'accord: le crédit-temps auquel tout travailleur du secteur privé a droit (12 mois, avec un complément de 36 à 48 mois pour motifs particuliers). La sué-

doise a décidé de l'allonger de 12 mois supplémentaires, notamment pour les soins palliatifs ou la garde d'enfants de moins de 8 ans. «La prise en compte dans le calcul de la

pension sera modifiée, nous glisse-t-on depuis les négociations. Le crédit-temps sans motif ne comptera plus.» Le congé parental serait lui aussi étendu.

Marché du travail toujours: le temps de travail sera annualisé afin d'introduire plus de flexibilité et le plafond d'heures supplémentaires dans l'horeca sera relevé (de 180 à 360 heures). Avec la suédoise aux commandes, la Belgique poursuivra la poursuite du Graal: la réduction de son handicap salarial, via la révision de la loi de 1996 sur la compétitivité et la sauvegarde de l'emploi. Enfin, le fédéral entend œuvrer main dans la main avec les Régions, pour l'élaboration d'un «plan emploi» mêlant formation continue, baisse des charges, valorisation de l'expérience professionnelle, chômage des jeunes ou renforcement des carrières pour les groupes vulnérables.

12 mois

Le crédit-temps serait rallongé de douze mois, notamment pour prendre soin d'un enfant de moins de huit ans ou pour l'octroi de soins palliatifs.